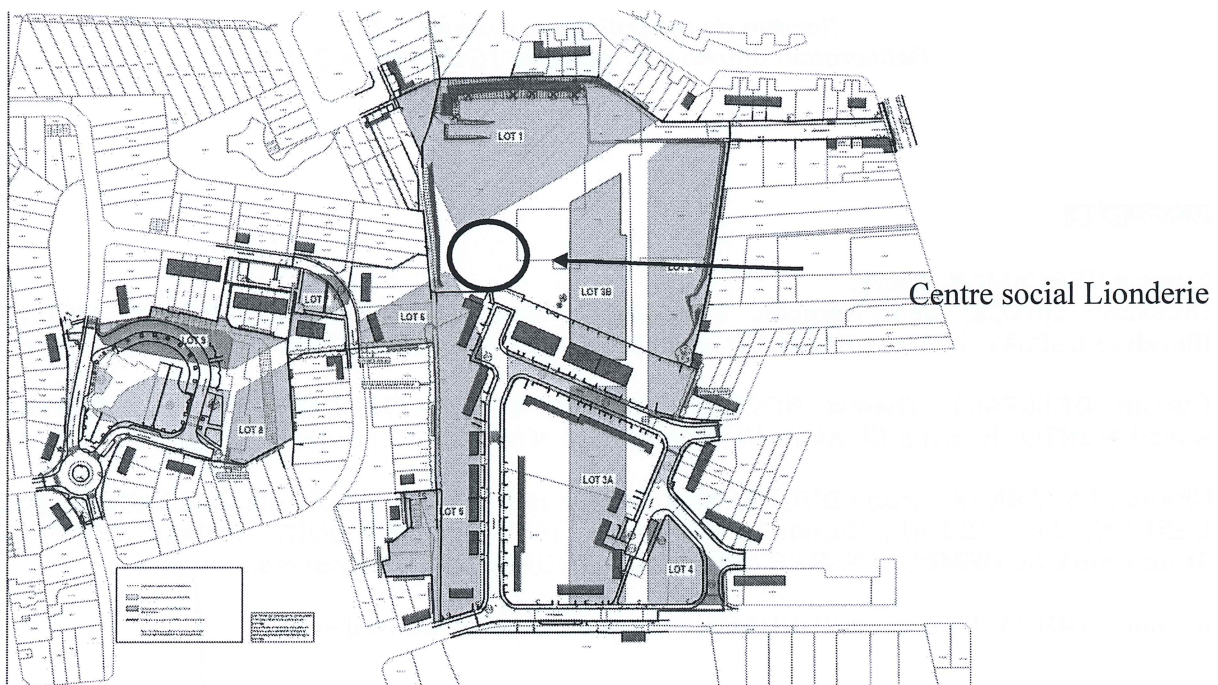


DEL/2023/UR/149
NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN – QUARTIERS
LIONDERIE ET TROIS BAUDET – ACQUISITION DU FONCIER NECESSAIRE A
LA CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIAL LIONDERIE A VILOGIA SA

Monsieur le Maire rappelle que le nouveau programme de renouvellement urbain « Lionderie – Trois Baudets » poursuit sa réalisation.

La nouvelle organisation urbaine du quartier s'appuie sur la démolition de l'ancienne imprimerie rue Impasse Désurmont qui se traduit par un désenclavement du quartier par la création d'axes structurants, la reconstruction de logements neufs en accession, la construction du nouveau centre social ainsi que la création et la réfection des espaces publics. Ainsi, ce nouvel espace de Vie Saint Exupéry sera situé dans des locaux neufs sur le quartier de la Lionderie et sera complété par un jardin, un espace de jeux destiné à du loisir.



Cabinet BERLEM – Plan parcellaire de déclassement –2023



Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le sept décembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 novembre et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 15 décembre 2023*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE,
Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjointes au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD,
Kamel MAHTOUR, Sana EL AMRANI, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

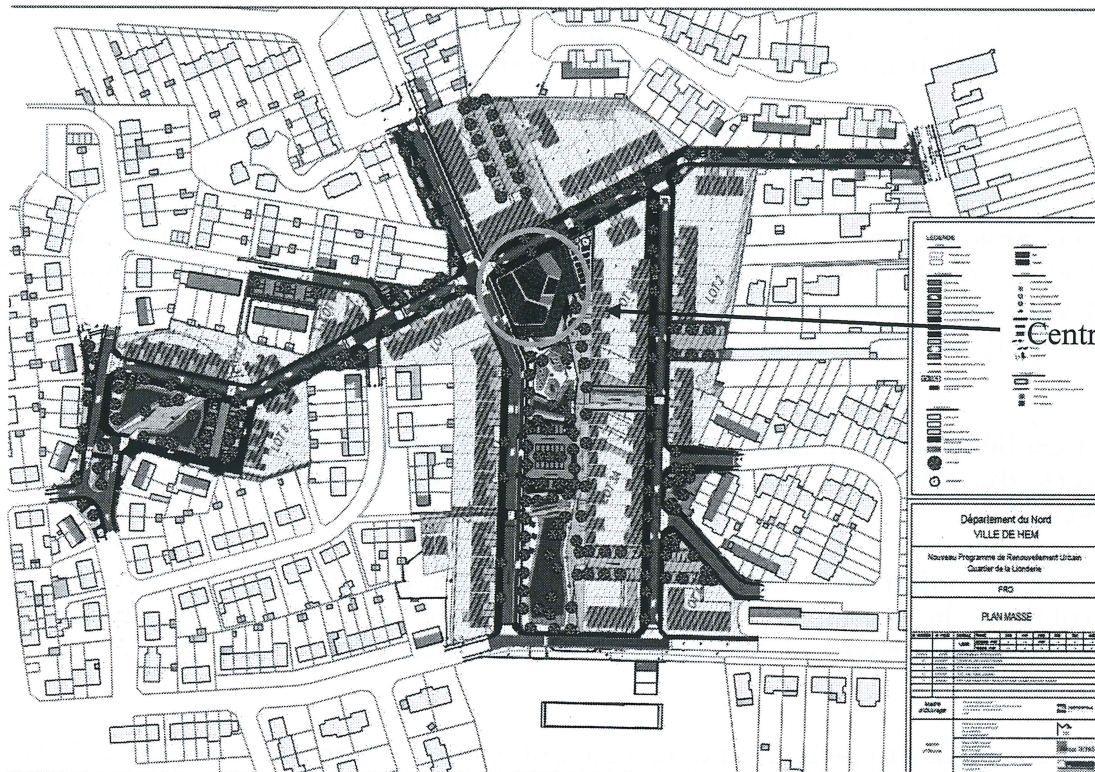
Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie
CARBON, Rafik BZIOUI, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY,
Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Conseillers,

Karima CHOUIA, Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Pascal NYS ayant donné procuration à Francis VERCAMER
Jérôme MEERSEMAN ayant donné procuration à Saïd LAOUADI
Gaëtan DECOSTER ayant donné procuration à Thibaut THIEFFRY

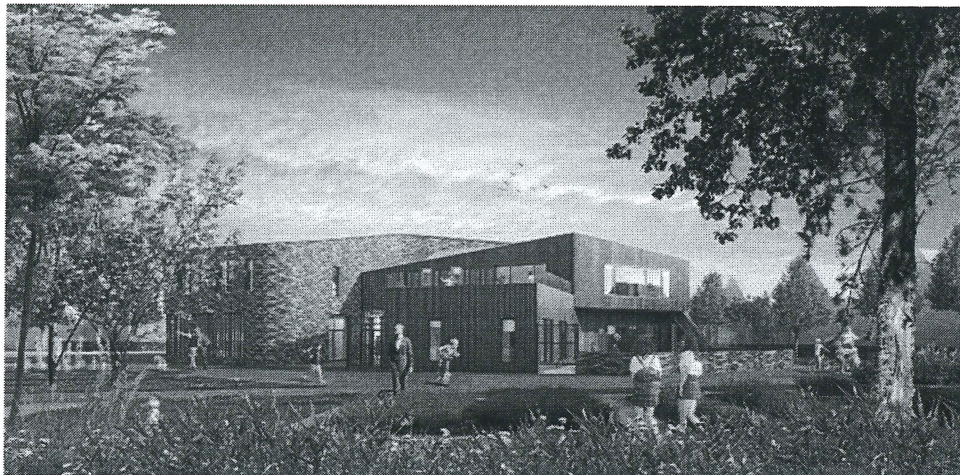




Centre social Lionderi

Cabinet Atelier MA- Agence Philippe Thomas – Arezo

-2023



En conséquence, la mise en place de ce projet nécessite l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AZ 803 PP, AZ 804 PP, AZ 624 PP en cours de redéfinition lors de la réalisation d'un document d'arpentage. Il convient donc de consentir son rachat, dans le cadre des dispositions du protocole foncier du NPRU, à 1 €.

Les collectivités territoriales, leurs groupements, leurs établissements publics et les personnes privées qui en dépendent sont tenus de consulter le Domaine pour connaître la valeur d'un bien, préalablement à la réalisation de leurs opérations immobilières. Cette obligation est prévue par différentes dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. Les cessions d'immeubles ou de droits réels

immobiliers, quelle qu'en soit leur forme, sont soumises à la consultation préalable dès le premier euro et sans condition de montant.

Or, cette opération fait partie d'une convention ANRU dont les délibérations définissent les parties à cette opération, les fonciers visés et le prix des restitutions et échanges de fonciers en cours ou fin d'opération. C'est pourquoi, le prix de rachat, ou d'échange foncier, tels que fixés par la convention entre l'opérateur et la ville de HEM et des délibérations exécutoires, résultent d'actes juridiques irréfragables dont l'appréciation n'entre pas dans le champ de compétence du Domaine. L'avis des domaines n'est donc pas nécessaire pour la vente.

Vu la délibération de la MEL du 11 octobre 2019 portant sur le protocole d'échanges fonciers du nouveau programme de renouvellement urbain pour le site « LA LIONDERIE »,

Vu la délibération DEL/2019/AE/127 de la ville de HEM du 19 décembre 2019 favorable à la signature du protocole foncier dans le cadre du projet de renouvellement urbain LA LIONDERIE-TROIS BAUDETS,

Vu l'avis consultatif de la Commission action sociale, logement et politique de la ville,
Vu l'avis conforme de la Commission urbanisme et travaux,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle AZ 803 PP, AZ 804 PP, AZ 624 PP d'une contenance totale de 644 M2 au prix d'un euro, auquel s'ajoute les frais liés,
- d'autoriser l'imputation des dépenses correspondantes aux crédits prévus à l'exercice,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme, Le Maire,

